

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal 15

En exercice 15

Présents 13

Votants 13

L'an deux mille huit;

Le 18 Janvier 2010 à 19h00;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 13/01/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – HEURA – AUDIBERT – BENABEN – FASOLA – FOURNY – KAIL - LACROIX – ROBERT - YACOB

EXCUSES : Mesdames BEUCHE et DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Rapport de la
délibération du
09/06/2008

-
Modification de la
délibération du 09/06/08
concernant la vente
d'une partie de la
parcelle E n° 131 aux
consorts SABATIER

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du conseil municipal en date du 15 novembre 2004 et du 20 novembre 2006 dans lesquelles il a été décidé la vente d'une partie d'un terrain communal cadastré section E n° 131 aux consorts SABATIER pour un prix de 25 € / m², – surface de la partie de la parcelle à céder : 407 m² soit 10175 € ainsi qu'une superficie de 103m² à détacher de la portion du canal avec maintien d'une servitude d'arrosage au profit de la Commune exclusivement.

Dans le prolongement du chemin communal existant situé entre les parcelles E n°156 & n° 157 sur le détachement parcellaire de la parcelle cadastrée section E n° 131 et dans le cadre des travaux de la mise en place d'une servitude d'arrosage et de passage (servitude de passage réservée exclusivement à la Commune pour l'entretien des buses), les buses seront réalisées à égalité de participation financière entre la Commune et les consorts SABATIER et implantée en droite ligne du canal en eau existant jusqu'à la parcelle E n° 153. (voir plan annexé).

Les propriétaires pouvant bénéficier de cette servitude sont ceux qui à la date de la présente délibération ont leurs tuyaux installés.

M. Le Maire précise que Mme ANULLIERO Christine (née SABATIER) renonce au surplus de la parcelle E n° 131 d'une surface de 407m² et de la partie du canal à rétrocéder.

M Le Maire précise que les frais d'enregistrement du 2^{ème} acte au 2^{ème} bureau des hypothèques de Grasse seront à la charge de l'acquéreur.

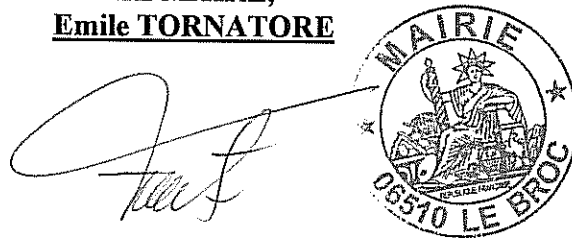
M Le Maire propose de désigner Madame Michèle PAILLOTET, 1^{er} adjoint, afin de signer au nom de la Commune du Broc, l'acte administratif dans le cadre de la cession

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité,

- désigne Madame Michèle PAILLOTET 1^{er} adjoint, afin de signer au nom de la commune du Broc, l'acte administratif dans le cadre de la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée E n° 131 pour 407 m² et d'une partie du canal pour 103 m².
- approuve la vente aux consorts SABATIER.
- charge M. le maire des démarches nécessaires à l'établissement de l'acte administratif
- Approuve la prise en charge par l'acquéreur des frais d'enregistrement du 2^{ème} acte au 2^{ème} bureau des hypothèques de Grasse.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par :

- Voix pour : 13
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 20/01/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 20/01/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication